



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Moulinex

Question au Gouvernement n° 1752

## Texte de la question

M. le président. La parole est à M. Yves Deniaud.

M. Yves Deniaud. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'industrie, mais aussi à ses collègues le ministre du travail et le ministre de l'aménagement du territoire.

La direction de Moulinex a annoncé hier un plan de restructuration ou plan social, comme on voudra, qui prévoit la fermeture de plusieurs sites et 2 600 suppressions d'emplois dont plus de 2 000 en Basse-Normandie et dans le nord des pays de la Loire.

Que compte faire le Gouvernement pour aider cette grande entreprise nationale, qui est certes victime de ses problèmes internes mais également des dévaluations compétitives de plusieurs pays qui comptent dans ses marchés les plus importants, comme la Grande-Bretagne, l'Italie et l'Espagne ?

Que compte-t-il faire surtout pour éviter au maximum les licenciements secs et privilégier les mesures d'âge, le travail à temps partiel et toutes les formes de reclassement social ?

Il est nécessaire, par ailleurs, que des mesures très fortes soient prises, comme ce fut le cas en Lorraine ou à Caen, en Normandie, pour reconvertir les sites et reclasser les personnels, pour, en particulier, que tous les sites concernés, comme Alençon, Argentan ou le nord-Sarthe qui ne sont pas actuellement classés dans les zones européennes de reconversion industrielle, puissent l'être de façon à garantir aux aides européennes, aux aides nationales et aux aides des collectivités territoriales leur efficacité maximale. (Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'industrie, de la poste et des télécommunications.

M. Franck Borotra, ministre de l'industrie, de la poste et des télécommunications. Monsieur le député, la situation de Moulinex est en effet grave.

Ses pertes d'exploitation nette en trois ans s'élèvent à 900 millions de francs. Son endettement représente deux fois ses fonds propres. Son manque de compétitivité par rapport à ses concurrents est grave.

Il ne m'appartient pas de porter un jugement sur les raisons de cette situation, mais il faut bien constater que ce sont les salaires qui vont payer pour partie l'instabilité des actionnaires et de la direction précédente.

M. Louis Mexandeau. Une fois de plus !

M. Christian Bataille. Les salariés payent toujours !

M. le ministre de l'industrie, de la poste et des télécommunications. L'objectif est de sauver l'entreprise. Si une restructuration est nécessaire, le plan présenté ne paraît pas acceptable en l'état par les pouvoirs publics. En effet, 2 600 emplois supprimés, dont 2 100 en France, pour un groupe qui en compte 11 500, deux usines fermées, c'est à nos yeux excessif.

L'État est décidé à jouer un rôle dans cette affaire. C'est la raison pour laquelle nous avons reçu ce matin, pour un premier contact, le président de Moulinex. Il faudra respecter trois conditions.

Il faut d'abord accepter de discuter un plan qui doit, en tout état de cause, être différent du plan proposé. Il nous appartient d'étudier attentivement les conditions économiques et sociales de ce plan de redressement. L'État est fondé de le faire, car c'est sur des crédits publics, qui devront être mobilisés, que se fondera le plan social. Il doit y avoir une discussion avec les partenaires sociaux. C'est la première condition à laquelle le président s'est engagé.

Il faut ensuite ouvrir des discussions sur la réduction du temps de travail et sur l'aménagement du temps de

travail...

M. Jean-Yves Chamard. Tres bien !

M. le ministre de l'industrie, de la poste et des telecommunications. ... de telle maniere qu'on puisse limiter les departs, les suppressions de postes et eviter les licenciements secs.

Enfin, a notre demande, le president a confirme l'engagement ferme de l'entreprise de maintenir une forte production en France, ce qui exige un effort tres important d'investissements. Le president de Moulinex s'est engage a tripler le niveau de l'investissement a hauteur de 400 millions dans les annees qui viennent.

Il faut eviter a tout prix la tentation de la delocalisation, qui menace cette entreprise au niveau de ses activites.

Au plan tant national que local, les services de l'Etat seront mobilises pour aider, la ou elle sera necessaire, la reconversion des sites les plus touches. L'intervention de la Sodie est d'ores et deja actee et une partie des provisions pourra etre utilisee a cette fin. Il faudra que l'entreprise maintienne l'engagement qu'elle a pris a notre egard de developper la sous-traitance, en particulier dans la plasturgie sur les sites les plus menaces.

Monsieur le depute, je peux vous confirmer que le ministere de l'industrie n'abandonnera pas la Normandie...

M. Louis Mexandeau. C'est deja fait !

M. le ministre de l'industrie, de la poste et des telecommunications. ... et qu'il sera un interlocuteur exigeant pour Moulinex, dans le respect des contraintes economiques de l'entreprise, mais aussi en prenant en compte les exigences sociales et d'aménagement du territoire. (Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la Republique et du groupe de l'Union pour la democratie francaise et du Centre.)

## Texte de la réponse

M. le president. La parole est a M. Yves Deniaud.

M. Yves Deniaud. Ma question s'adresse a M. le ministre de l'industrie, mais aussi a ses collegues le ministre du travail et le ministre de l'aménagement du territoire.

La direction de Moulinex a annonce hier un plan de restructuration ou plan social, comme on voudra, qui prévoit la fermeture de plusieurs sites et 2 600 suppressions d'emplois dont plus de 2 000 en Basse-Normandie et dans le nord des pays de la Loire.

Que compte faire le Gouvernement pour aider cette grande entreprise nationale, qui est certes victime de ses problemes internes mais egalement des devaluations competitives de plusieurs pays qui comptent dans ses marches les plus importants, comme la Grande-Bretagne, l'Italie et l'Espagne ?

Que compte-t-il faire surtout pour eviter au maximum les licenciements secs et privilegier les mesures d'age, le travail a temps partiel et toutes les formes de reclassement social ?

Il est necessaire, par ailleurs, que des mesures tres fortes soient prises, comme ce fut le cas en Lorraine ou a Caen, en Normandie, pour reconvertir les sites et reclasser les personnels, pour, en particulier, que tous les sites concernes, comme Alencon, Argentan ou le nord-Sarthe qui ne sont pas actuellement classes dans les zones europeennes de reconversion industrielle, puissent l'etre de facon a garantir aux aides europeennes, aux aides nationales et aux aides des collectivites territoriales leur efficacite maximale. (Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la Republique.)

M. le president. La parole est a M. le ministre de l'industrie, de la poste et des telecommunications.

M. Franck Borotra, ministre de l'industrie, de la poste et des telecommunications. Monsieur le depute, la situation de Moulinex est en effet grave.

Ses pertes d'exploitation nette en trois ans s'elevent a 900 millions de francs. Son endettement represente deux fois ses fonds propres. Son manque de competitivite par rapport a ses concurrents est grave.

Il ne m'appartient pas de porter un jugement sur les raisons de cette situation, mais il faut bien constater que ce sont les salaries qui vont payer pour partie l'instabilite des actionnaires et de la direction precedente.

M. Louis Mexandeau. Une fois de plus !

M. Christian Bataille. Les salaries payent toujours !

M. le ministre de l'industrie, de la poste et des telecommunications. L'objectif est de sauver l'entreprise. Si une restructuration est necessaire, le plan presente ne parait pas acceptable en l'etat par les pouvoirs publics. En effet, 2 600 emplois supprimes, dont 2 100 en France, pour un groupe qui en compte 11 500, deux usines fermees, c'est a nos yeux excessif.

L'Etat est decide a jouer un role dans cette affaire. C'est la raison pour laquelle nous avons recu ce matin, pour

un premier contact, le president de Moulinex. Il faudra respecter trois conditions.

Il faut d'abord accepter de discuter un plan qui doit, en tout etat de cause, etre different du plan propose. Il nous appartient d'etudier attentivement les conditions economiques et sociales de ce plan de redressement. L'Etat est fonde de le faire, car c'est sur des credits publics, qui devront etre mobilises, que se fondera le plan social. Il doit y avoir une discussion avec les partenaires sociaux. C'est la premiere condition a laquelle le president s'est engage.

Il faut ensuite ouvrir des discussions sur la reduction du temps de travail et sur l'aménagement du temps de travail...

M. Jean-Yves Chamard. Tres bien !

M. le ministre de l'industrie, de la poste et des telecommunications. ... de telle maniere qu'on puisse limiter les departs, les suppressions de postes et eviter les licenciements secs.

Enfin, a notre demande, le president a confirme l'engagement ferme de l'entreprise de maintenir une forte production en France, ce qui exige un effort tres important d'investissements. Le president de Moulinex s'est engage a tripler le niveau de l'investissement a hauteur de 400 millions dans les annees qui viennent.

Il faut eviter a tout prix la tentation de la delocalisation, qui menace cette entreprise au niveau de ses activites.

Au plan tant national que local, les services de l'Etat seront mobilises pour aider, la ou elle sera necessaire, la reconversion des sites les plus touches. L'intervention de la Sodie est d'ores et deja actee et une partie des provisions pourra etre utilisee a cette fin. Il faudra que l'entreprise maintienne l'engagement qu'elle a pris a notre egard de developper la sous-traitance, en particulier dans la plasturgie sur les sites les plus menaces.

Monsieur le depute, je peux vous confirmer que le ministere de l'industrie n'abandonnera pas la Normandie...

M. Louis Mexandeau. C'est deja fait !

M. le ministre de l'industrie, de la poste et des telecommunications. ... et qu'il sera un interlocuteur exigeant pour Moulinex, dans le respect des contraintes economiques de l'entreprise, mais aussi en prenant en compte les exigences sociales et d'aménagement du territoire. (Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la Republique et du groupe de l'Union pour la democratie francaise et du Centre.)

## Données clés

**Auteur :** [M. Deniaud Yves](#)

**Circonscription :** - RPR

**Type de question :** Question au Gouvernement

**Numéro de la question :** 1752

**Rubrique :** Appareils menagers

**Ministère interrogé :** industrie, poste et télécommunications

**Ministère attributaire :** industrie, poste et télécommunications

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 20 juin 1996, page 4525

**Réponse publiée le :** 20 juin 1996, page 4525

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 20 juin 1996